

CONSEIL GENERAL

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL
DU 3 OCTOBRE 2016 (19h30-23H30),
REPRISE LE 7 NOVEMBRE 2016 (19H30-20H10),
SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 20 juin 2016
 - a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 20 juin 2016
 - b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 20 juin 2016
4. Règlement du Conseil général : modifications
 - a. Rapport de la Commission ad hoc pour la modification du Règlement du Conseil général
 - b. Entrée en matière / Discussion / Vote
5. Règlement communal pour vignettes ou autorisations de stationnement : 2ème lecture
 - a. Présentation par l'Exécutif
 - b. Rapport de la Commission ad hoc
 - c. Entrée en matière / Discussion / Vote
6. Règlement communal sur les déchets
 - a. Présentation par l'Exécutif
 - b. Rapport de la Commission
 - c. Entrée en matière / Discussion / Vote
7. Rapport de la commission permanente relatif au fonctionnement des écoles
 - a. Généralités
 - b. Rapport de la commission
 - c. Parole à la Municipalité
 - d. Discussion
 - e. Clôture
8. Postulat
 - a. Réponse au Postulat : Pour une amélioration du taux de survie en cas d'accident cardio-respiratoire
9. Interpellation
 - a. Cours d'école d'Illarsaz – RCCZ – Arrêté municipal
10. Informations de l'Exécutif
11. Questions
 12. Divers

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 3 OCTOBRE 2016

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Le Président du Conseil général, **M. Bertrand Fontannaz**, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, au public et aux médias. Il relève que la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal.

Il excuse MM Jürg Kilchenmann, Philippe Moerch, Daniel Schmid, Alain Valvona et Jérôme Vannay pour le Conseil général (ci-après : CG).

M. Samuel Rouiller, secrétaire du CG, procède à l'appel nominal et relève la présence de 39 conseillers généraux, M. Guillaume Joris n'étant pas présent.

Le quorum est donc atteint.

Pour le Conseil municipal (ci-après CM) : 7 / 7 présences

M. Bertrand Fontannaz informe l'assemblée que :

- L'ordre du jour (ci-après OJ) étant chargé, le plénum votera après 3h00 de séance s'il l'entend la prolonger d'une heure ou non. Dans la mesure où l'OJ n'est pas épuisé, la séance sera poursuivie le lundi 7 novembre 2016 à 19h30.
- Un espace Intranet est réservé aux conseillers généraux sur le site internet communal. Il invite le plénum à le visiter et à faire part d'éventuelles remarques ou suggestions.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 20 juin 2016

a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 20 juin 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la modification de « Fonarx » en « Von Arx » en page 29.

b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 20 juin 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Règlement du Conseil général : modifications

M. Bertrand Fontannaz informe que ce règlement remanié entrera en vigueur lors de la prochaine législature.

a. Rapport de la Commission ad hoc pour la modification du Règlement du Conseil général

Le rapporteur, **M. Daniel Schmid** étant excusé, **Mme Nathalie Cretton** résume le travail effectué en commission.

b. Entrée en matière, discussion et vote

L'entrée en matière est acceptée par tous les chefs de groupe et le plénum.

M. Bertrand Fontannaz ouvre la discussion de détail article par article. Le CG s'arrêtera sur les articles qui demandent une discussion, voir un vote. Les autres propositions de modifications seront acceptées tacitement.

Article 10bis Présidence

M. Côme Vuille présente la demande du groupe PLR. Il propose un nouvel article par cet amendement :

1. *Le président et le vice-président sont élus pour une année. Ils ne sont pas rééligibles à leur poste l'année suivante, sauf s'ils n'ont reçu leur mandat qu'en cours de période.*

Vote sur la proposition formulée par le PLR

Résultat : 15 oui, 23 non, 0 abstention

2. *En cas d'empêchement du président, sa fonction est exercée par le vice-président. Si le vice-président est également empêché, la direction des débats est exercée par le doyen de fonction.*

Vote sur la proposition formulée par le PLR

Résultat : 13 oui, 25 non, 0 abstention

Article 11 al. 2 let. b

Mme Nathalie Cretton présente la demande du groupe ADG (en gras ci-dessous), au lieu du texte proposé par la commission ad hoc.

*Le Bureau **peut proposer** l'opportunité de constituer des commissions ad hoc, **le Conseil général entendu**, fixe le nombre de leurs membres et désigne les commissaires sur proposition des groupes ;*

Vote sur la proposition formulée par l'ADG

Résultat : 32 oui, 1 non, 4 abstentions

Article 19 al. 1 et al. 2

En rapport avec le précédent vote, **Mme Nathalie Cretton** présente la demande du groupe ADG de remplacer l'alinéa 1 et 2 proposé par la commission ad hoc par le texte ci-après :

Sur proposition du Bureau ou de 5 membres, le C.G. peut se prononcer sur l'opportunité de créer ou non une commission ad hoc qui est chargée d'examiner d'autres objets relevant du C.G. En cas d'acceptation, le C.G. donne mandat au Bureau qui constitue la commission ad hoc, désigne les commissaires sur proposition des groupes et établit le mandat que la commission doit exécuter ».

Vote sur la proposition formulée par l'ADG

Résultat : 32 oui, 0 non, 5 abstentions

Article 30

Mme Nathalie Cretton présente la demande du groupe ADG (en gras ci-dessous) au lieu du texte proposé par la commission ad hoc :

*Les séances durent **3 heures au maximum**.*

Vote sur la proposition formulée par l'ADG

Résultat : 19 oui, 18 non, 1 abstention

La discussion de détail est close.

Vote sur l'acceptation du Règlement du Conseil général avec les modifications apportées ce soir :

Résultat : 36 oui, 0 non, 2 abstentions

Vote sur l'acceptation du Règlement du Conseil général en une seule lecture :

Résultat : 37 oui, 1 non, 0 abstention

5. **Règlement communal pour vignettes ou autorisations de stationnement : 2ème lecture**

M. Bertrand Fontannaz informe que le CM a soumis des propositions à la commission de 2^{ème} lecture du CG composée de conseillers généraux n'ayant pas participé à l'élaboration de la première mouture du règlement. Ce texte nous est soumis ce soir.

a. Présentation par l'Exécutif

M. Jean-Luc Planchamp présente les secteurs concernés par ce règlement.

b. Rapport de la Commission ad hoc

Le rapporteur **M. Didier Sallin** lit les points 3, 4, 5 et 6 du rapport.

c. Entrée en matière / Discussion / Vote

L'entrée en matière est acceptée par les groupes ADG, PDC et UDC. Elle est refusée par le groupe PLR.

Vote sur l'entrée en matière

Résultat : 27 oui, 11 non, 0 abstention

M. Bertrand Fontannaz ouvre la discussion de détail article par article. Le CG s'arrêtera sur les articles qui demandent une discussion, voir un vote. Les autres propositions de modifications seront acceptées tacitement.

Article 2

Mme Natercia Knubel présente la demande du groupe PDC de supprimer :

De même que la gestion de la liste d'attente.

au lieu du texte proposé par la commission ad hoc de deuxième lecture.

Vote sur la proposition formulée par le PDC

Résultat : 12 oui, 9 non, 15 abstentions

Article 3

Mme Natercia Knubel présente la demande du groupe PDC de supprimer :

En cas de demande surnuméraire par rapport à l'offre mise à disposition, une liste d'attente sera établie.

au lieu du texte proposé par la commission ad hoc de deuxième lecture.

Vote sur la proposition formulée par le PDC

Résultat : 16 oui, 15 non, 7 abstentions

Article 4

M. Frédéric Tenthorey présente la demande du groupe UDC (en gras ci-dessous) au lieu du texte proposé par la commission ad hoc de deuxième lecture.

*Les personnes désirant obtenir une vignette en font la demande écrite formelle **au corps de police mandaté au moyen du formulaire ad hoc en justifiant le besoin.***

Vote sur la proposition formulée par l'UDC

Résultat : 8 oui, 24 non, 5 abstentions

Article 8

Mme Nathalie Cretton présente la demande du groupe ADG (en gras ci-dessous, avec suppression des mots tracés) au lieu du texte proposé par la commission ad hoc de deuxième lecture.

Elle comporte l'indication du secteur, ~~le/les numéro(s) d'immatriculation du/des véhicule(s)~~ et la durée de validité. La vignette peut être attribuée à deux.

*La vignette peut être **transmissible**. ~~Pour bénéficier de la double utilisation, les deux propriétaires des véhicules doivent satisfaire aux critères d'attribution de la vignette.~~*

Vote sur la proposition formulée par l'ADG

Résultat : 11 oui, 16 non, 10 abstentions

La discussion de détail est close.

Dans le débat final s'exprime encore **Mmes Madeleine Delarze, Natercia Knubel, MM. Côme Vuille, Stéphane Angst, José Sotillo, Jean-Luc Planchamp et Yannick Buttet**.

Le Président de la commission ad hoc de 2^{ème} lecture **M. Cédric Zürcher** remercie les membres de la commission pour le travail effectué. La municipalité ne désire plus s'exprimer.

Vote en 2^{ème} lecture sur l'acceptation du Règlement communal pour vignettes ou autorisations de stationnement avec les modifications apportées ce soir :

Résultat : 23 oui, 12 non, 3 abstentions

M. Côme Vuille dépose au nom du groupe PLR une motion d'ordre pour demander le vote du CG afin de soumettre le règlement qui vient d'être adopté à la votation populaire. Selon l'article LCO, 2/5èmes du CG peuvent demander que les affaires sujettes à référendum soient soumises à la votation populaire. Il demande le vote à bulletins secrets sur la question suivante :

Les Conseillers généraux qui acceptent que le règlement soit soumis au référendum facultatif se manifestent en indiquant « OUI » sur le bulletin de vote.

Résultat : 14 oui, 25 non, 0 abstention

Les deux cinquièmes de 45 ne sont pas atteints.

6. Règlement communal sur les déchets

M. Bertrand Fontannaz rappelle que le CG a adopté le 16 juin 2014 le règlement actuel sur la gestion des déchets. Il est transitoire jusqu'à l'introduction au 1^{er} janvier 2018 du règlement qui sera voté par le CG.

a. Présentation par l'Exécutif

Mme Sandra Cottet Parvex présente les points principaux de ce règlement.

b. Rapport de la Commission

Le rapporteur **M. Damien Vannay** lit le rapport de la commission « énergie, environnement et développement durable » (ci-après CEEDD).

Vote pour la prolongation de séance de 1h00 :

Résultat : 26 oui, 10 non, 2 abstentions

c. Entrée en matière / Discussion / Vote

L'entrée en matière est acceptée par tous les chefs de groupe et le plénum.

M. Bertrand Fontannaz ouvre la discussion de détail article par article. Le CG s'arrêtera sur les articles qui demandent une discussion, voir un vote. Les autres propositions de modifications seront acceptées tacitement.

Article 8 let. c

La commission CEEDD propose d'ajouter le terme en gras ci-dessous au texte proposé par le CM.

*La collecte sélective et le transport de certains déchets (papier, carton, **déchets organiques**, verre, huiles végétales, boîtes de conserve, etc.),*

Le CG l'accepte tacitement.

Article 15 al. 4

La commission CEEDD propose d'ajouter le terme en gras ci-dessous au texte proposé par le CM.

*La Commune peut, en cas d'une manifestation ponctuelle qui génère une importante quantité de déchets, imposer l'utilisation **aux frais des organisateurs** des bennes et conteneurs destinés au tri sélectif (gestion, ramassage, frais, etc.).*

Le CG l'accepte tacitement.

Article 37 al.3

Mme **Marilyne Hohenauer** demande s'il y aura un geste pour les familles ayant des enfants en bas âge pour les sacs à poubelle contenant les couches jusqu'à l'âge de 3 ans environ. **Mme Sandra Cottet** répond qu'il n'est pas prévu de faire une action supplémentaire que celle prévue dans ce règlement tiré du règlement type. Elle rappelle qu'il y a un facteur de pondération pour les familles.

Article 37 al. 5

La commission CEEDD propose d'ajouter le terme en gras ci-dessous au texte proposé par le CM.

*Pour tenir compte de certaines situations particulières, le Conseil municipal est compétent **pour** prendre des dispositions spéciales d'assujettissement à la taxe de base ou d'exonération. Le CM et le CG l'acceptent tacitement.*

Le CG l'accepte tacitement.

Article 41 et 42

La commission CEEDD propose de définir dans les articles les abréviations **CPP** et **LPJA**

Le CG l'accepte tacitement.

La discussion de détail est close.

Dans le débat final s'exprime encore **Mmes Nathalie Cretton, Marilyne Hohenauer, Sandra Cottet, MM. Alexis Turin, Reto Kunz, Cédric Perret et Yannick Buttet.**

M. José Sotillo demande le vote du règlement communal sur les déchets en une seule lecture.

Vote sur l'acceptation du Règlement communal sur les déchets en 1 seule lecture :

Résultat : oui à l'unanimité

Vote sur l'acceptation du Règlement communal sur les déchets avec les modifications apportées ce soir :

Résultat : oui à l'unanimité

7. Rapport de la commission permanente relatif au fonctionnement des écoles

a. Généralités

M. Bertrand Fontannaz rappelle les circonstances qui ont conduit le Bureau du Conseil général à saisir la commission « Vie en commun, jeunesse et culture » afin qu'elle établisse un rapport sur cet objet.

b. Rapport de la commission

Le rapporteur, **Mme Madeleine Delarze**, précise les conditions dans lesquelles s'est élaboré ce rapport de 13 pages. Neuf séances ont été nécessaires pour permettre à la commission de réunir toutes les informations qui répondent au mandat. Des propositions d'améliorations ont été proposées lorsqu'il était possible.

c. Parole à la Municipalité

M. Olivier Turin s'exprime au sujet du rapport et remercie en son nom et celui de la direction des écoles la commission pour l'important travail fourni. Il précise qu'il n'y a jamais eu de demandes ou de réclamations de parents sur les sujets traités dans le rapport. Les conseillères générales Mmes Anne-Lise Norton et Natercia Knubel ont donc été invitées par la direction des écoles pour mieux connaître leurs préoccupations.

d. Discussion

M. José Sotillo demande s'il n'y a pas moyen d'organiser une course pour les jeunes élèves rentrant aux Neyres au lieu de les faire attendre 30 minutes. **M. Olivier Turin** précise que l'école des Neyres va malheureusement fermer et les élèves devront tous s'acheminer en plaine. Une étude est en cours au sujet de l'organisation de ces transports et de diminuer ce temps d'attente.

Mme Natercia Knubel remercie de la part du groupe PDC la commission pour l'immense travail fourni qui fournit une bonne base de travail pour la suite.

Mme Natercia Knubel propose de commencer l'école plus tard pour supprimer ce temps d'attente de 30 minutes.

M. Damien Vannay remercie, au nom du groupe UDC, la commission pour ce rapport complet, la municipalité et la direction des écoles pour l'organisation des écoles réparties sur l'ensemble du territoire communal.

M. Come Vuille, au nom du groupe PLR, remercie la commission pour la qualité de son rapport et attend qu'une suite soit donnée aux suggestions proposées dans le rapport, notamment sur des journées de ski entières.

M. Cédric Perret demande s'il serait possible d'avoir la liste des diverses activités sportives et culturelles qui peuvent aller jusqu'à 2 semaines.

Mme Nathalie Cretton remercie, au nom de l'ADG, la commission pour le rapport très détaillé présenté, ainsi que la commune pour ses réponses claires et précises.

Mme Madeleine Delarze, rapporteur, répond à M. Cédric Perret qu'il ne s'agit pas de jours consécutifs d'activités sportives et culturelles allant jusqu'à 2 semaines mais de la totalité sur l'année.

M. Olivier Turin répond que le département impose l'école pour une durée de 4 heures le matin et 3 heures l'après-midi, ainsi que des demi-journées de ski. Il propose de le confirmer officiellement à la prochaine séance du 7 novembre. La liste des activités sera fournie la prochaine fois. **Mme Natercia Knubel** répond que même si les horaires sont fortement conseillés, ils sont du domaine de la commune.

La discussion est close.

e. Clôture

Le Président de la commission **M. Joël Mariaux** remercie les groupes politiques pour l'accueil réservé au rapport, les membres de la commission, en particulier Mme Madeleine Delarze pour la rédaction du rapport ainsi que toutes les personnes ayant apporté des réponses aux sujets traités. Ce rapport est un outil pour le prochain CG notamment pour présenter des postulats ou autres interventions.

8. Postulat

- a. Réponse au Postulat : Pour une amélioration du taux de survie en cas d'accident cardio-respiratoire
M. Olivier Turin commente et détaille la réponse officielle donnée par la municipalité.

Vote pour la prolongation de séance jusqu'à épuisement de l'ordre du jour :

Résultat : 12 oui, 21 non, 5 abstentions

La séance est levée par M. Bertrand Fontannaz à 23h30

La séance est reprise le 7 novembre à 19h30.

Le Président du Conseil général, **M. Bertrand Fontannaz**, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, au public et aux médias.

Il excuse Mme Véronique Chervaz et MM Philippe Moersch, Patrick Oberson, Frédéric Tenthorey, Alain Valvona pour le Conseil général (ci-après : CG).

M. Samuel Rouiller, secrétaire du CG, procède à l'appel nominal. M. Jérôme Vannay est excusé pendant l'appel par son frère. M. Guillaume Joris est annoncé démissionnaire. La présence de 37 conseillers généraux est relevée. M. Alain Schönmann arrive en cours de séance.

Le quorum est donc atteint.

Pour le Conseil municipal (ci-après CM) : 6 / 7 présences, Mme Geneviève Burdet excusée

M. Bertrand Fontannaz informe l'assemblée qu'une indemnité de CHF 30.- l'heure sera comptabilisée pour ce soir.

Postulat (suite)

M. Olivier Turin n'a pas de complément à la réponse donnée.

M. Cédric Perret (signataire) propose que les cours soient donnés dès l'école primaire jusqu'à la fin du cycle d'orientation (ci-après CO). Il demande pourquoi la formation est dispensée pendant la période du cours de ski à Fiesch. **M. Olivier Turin** répond que ce n'est pas au camp de ski à Fiesch que la formation est donnée mais pour les 3èmes années du CO. Actuellement on est dans l'attente des nouvelles du département cantonal par rapport à une consigne qui doit être donnée à la direction des écoles pour contextualiser et encourager cette formation.

Le sujet est clos.

9. Interpellation

a. Cours d'école d'Illarsaz – RCCZ – Arrêté municipal

Mme Madeleine Delarze (signataire) lit l'interpellation. **M. Jean-Luc Planchamp** répond que l'arrêté permet d'avoir une base légale pour intervenir dans les 5 villages de la commune et qu'il a été rédigé suite à des faits constatés. Il présente des photos de déprédation. La police n'interviendra jamais lorsque des enfants jouent dans la cour d'école. **Mme Madeleine Delarze** répond que dernièrement 4 jeunes gens du village se trouvant sur les escaliers du collège au milieu de la nuit ont été interpellés et amendés par la police, déplacée à cause de bruits. Les amendes se montaient de 150.- frs par jeune en se référant à l'arrêté municipal. Sans celui-ci, il n'y aurait peut-être eu que des avertissements. Elle ajoute que nous avons tous été jeunes et qu'il ne faut simplement pas l'oublier ! Les politiques ont le devoir de ne pas délaissier cette jeunesse en les déplaçant ailleurs par de simples interdictions. Dans le cas de cette interpellation on leur interdit l'accès d'une petite cour d'école de village.

Le sujet est clos.

10. Informations de l'Exécutif

M. Jean-Luc Planchamp signale que la réfection du chable des Neyres a été réalisé par la protection civile. La sécurité est ainsi améliorée.

11. Questions

Il n'y a pas de question en suspens depuis la dernière séance. **M. Bertrand Fontannaz** passe la parole à la salle :

- **Mme Nathalie Cretton** indique que dès le 1er juin 2016, une taxe de CHF 9.-- par habitant raccordé à une STEP est perçue pour alimenter un Fonds géré par l'OFEV. Ce Fonds permettra de subventionner les installations de filtrage des micropolluants lors de l'épuration des eaux dans le but d'en améliorer sa qualité. Les investissements pour installer cette étape supplémentaire dans les STEP seront financés à 75% par ce Fonds et comme la réalisation de ces mesures augmentera les coûts d'exploitation, ces STEP seront exonérées de taxe. Selon les prévisions de la Confédération, les recettes de la taxe se monteront en moyenne à CHF 50 millions par année et l'existence de ce Fonds sera limitée à 25 ans. Elles posent les questions suivantes :

-Est-ce que la commune va se doter d'une installation de filtrage des micropolluants ?

-Si tel est le cas, quel type utiliserons-nous ?

M. Yannick Buttet répond que tous les détails techniques et éléments financiers seront présentés à la prochaine séance du budget. **Mme Nathalie Cretton** ajoute que si nous allons verser pour une population d'environ 10'000 habitants pendant 25 ans un montant de plus de 2mios à ce fonds, cela nous permettrait d'installer à moindre prix un système traitant les micropolluants, étant donné la subvention accordée de 75%.

- **Mme Madeleine Delarze** demande si la situation du Yukon va évoluer car la structure calcinée est toujours présente. **M. Yannick Buttet** répond qu'il s'agit d'un domaine privé. La commune a interpellé le propriétaire. A partir du moment que le secteur ne présente aucun danger, la commune n'intervient pas.
- **Mme Madeleine Delarze** demande quand le banc de la place de jeu d'Illarsaz sera remplacé car il est toujours attendu. La maîtresse d'école a également fait des demandes à répétition pour obtenir 2-3 rondins en forme de bancs à placer sous l'arbre en face de la cour de récréation, sans réponses. **M. Yannick Buttet** répond que la commune agit selon les besoins et non selon la grandeur du village. Une analyse doit être faite pour savoir combien de bancs la commune va installer.
- **Mme Véronique Cottet** annonce que les TPC ont annoncé la réouverture du trafic ferroviaire dans la Vallée et que la halte du Pont de Chemex serait fermée pour des raisons de sécurité pendant un an environ. Les

habitants des Neyres doivent dorénavant se déplacer sur un chemin compliqué pour prendre le train à Chemex. Est-ce que la commune pourrait se renseigner à ce sujet auprès du responsable des TPC afin de tenir informés les habitants des Neyres sur l'évolution de la situation ? La commune peut-elle veiller à ce que cette fermeture ne soit pas définitive ? **Mme Sandra Cottet** répond que la commune n'a pas cette information. Elle se renseignera.

- **M. Daniel Schmid** demande au sujet de l'emplacement de l'ancien cimetière de Collombey si lors de la prochaine séance du budget 2017, on peut avoir la présentation du projet de plusieurs centaines de milliers de francs découlant de l'étude effectuée. La deuxième question porte sur la mise à l'enquête du plan de quartier de Collombey. **M. Yannick Buttet** répond que le CM doit analyser si les oppositions sont recevables ou pas suite à cette mise à l'enquête. Voilà où se situe la procédure. Le projet en lui-même n'a pas évolué par rapport à ce qui a été présenté à ce plénum. Pour la place de l'ancien cimetière de Collombey, une étude a été effectuée mais elle ne convainc pas entièrement le CM qui est parti sur un autre concept. La Cogest pourra poser des questions au CM. S'il est nécessaire de présenter ce projet dans les détails au plénum, le CM le fera.
- **M. Come Vuille** demande ce qu'il en est de la fermeture de la poste à Muraz ? **M. Yannick Buttet** répond que le recours interjeté a été rejeté par Postcom. La fermeture de la poste est donc confirmée.

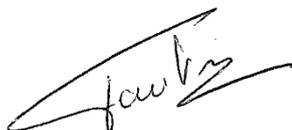
12. Divers

- **M. Bertrand Fontannaz** donne la parole à **M. Alexis Gex-Fabry** qui intervient en tant que président de la commission « édilité, urbanisme et agglomération » pour donner des informations au sujet de Chablais Agglo 3. Il indique que le moment n'est pas encore venu de faire un rapport au CG. Le dossier présente des projets de développement en vue d'obtenir des subventions fédérales. Il a été élaboré en étroite collaboration avec l'Exécutif de la commune et les milieux concernés. Les informations sont intégralement accessibles au public. Après la réponse du Parlement, des décisions concrètes qui nous permettront d'agir devront se prendre.
- **Mme Natercia Knubel** remercie en son nom et au nom des familles des Neyres le CM pour les travaux effectués au chable qui permettent aux enfants d'aller prendre le bus et d'aller à l'école en sécurité.
- **Mme Nathalie Cretton** confirme qu'elle n'avait pas l'intention de porter plainte pénale contre la commune pour l'utilisation des herbicides.
- **M. Alexis Turin** propose qu'un bilan de législature du CG se fasse. **M. Bertrand Fontannaz** répond que le sujet sera abordé à la prochaine séance de Bureau.
- **M. Pascal Cottet** demande au sujet de l'Agglo s'il faut que le fond « Forta » (fond pour les infrastructures routières et le trafic d'agglomération) soit accepté afin de toucher les moyens financiers de la Confédération. **M. Yannick Buttet** répond qu'il doit être accepté le 12 février 2017 pour assurer toute la politique d'agglomération.

La séance est close par M. Bertrand Fontannaz à 20h10.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT
Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE
Samuel Rouiller

